



Assurance titres pour les propriétaires existants

Qu'est-ce qu'une assurance titres?

Assurer votre droit de propriété dans votre immeuble (votre « titre ») est tout aussi important que d'assurer l'immeuble lui-même et tout ce qu'il contient contre les pertes ou les dommages matériels.

La police pour propriétaire existant de la Compagnie d'assurance titres Stewart a été créée spécialement pour les propriétaires ne s'étant pas dotés de la protection offerte par une assurance titres au moment de l'achat de leur maison.

Pourquoi ai-je besoin de cette police?

Même si vous êtes le propriétaire légitime de votre maison, votre titre de propriété pourrait, dans certains cas, être contesté, par exemple en cas de fraude immobilière ou hypothécaire.

Les pertes causées par les fraudes hypothécaires ou immobilières sont catastrophiques. Les propriétaires doivent payer des milliers de dollars en frais juridiques pour défendre leur titre et les prêteurs peuvent aller jusqu'à perdre la totalité de leur hypothèque.


En souscrivant une police pour propriétaire existant, vous vous procurez la tranquillité d'esprit, sachant qu'elle vous offre une couverture complète contre les risques de pertes causées par plusieurs formes de fraude immobilière et hypothécaire. De plus, une fois la police souscrite, il nous incombe de défendre votre titre de propriété, en plus d'assumer les frais juridiques associés à ces démarches.

Comment les fraudes immobilières surviennent-elles?

Le titre de propriété publié à votre nom prouve votre droit de propriété sur votre immeuble. Ce titre est obtenu lorsque le vendeur signe les documents de transfert (acte de vente) vous cédant ainsi le droit de propriété. Une fois ce processus complété, le registre foncier gouvernemental vous indiquera comme propriétaire, et quiconque consultera ces dossiers vous reconnaîtra aussi comme propriétaire.

Un exemple classique :

1. Un fraudeur usurpe l'identité du propriétaire légitime de l'immeuble.
2. Ce fraudeur utilise cette identité volée pour obtenir du financement hypothécaire auprès d'une institution financière.
3. Le fraudeur n'effectue aucun paiement hypothécaire. Le véritable propriétaire de la maison, qui ne se doute jusque-là de rien, reçoit des avis de non-paiement de la part de l'institution financière.
4. Le propriétaire est alors aux prises avec le pénible et coûteux fardeau de prouver qu'il a été victime de fraude hypothécaire et qu'il ne devrait pas avoir à rembourser l'hypothèque frauduleuse.

Lire la suite 

Les fraudes immobilières sont des crimes élaborés qui peuvent prendre plusieurs formes. Malheureusement, les technologies modernes offrent aux fraudeurs un accès relativement facile aux connaissances et aux documents requis pour perpétrer ces actes frauduleux.

Quel est le montant de la prime?

L'assurance titres est disponible pour une prime unique très abordable et les couvertures demeurent en vigueur pour toute la période au cours de laquelle vous êtes propriétaire de votre maison. Votre notaire et son personnel se feront un plaisir de regarder les primes avec vous et de commander une police en votre nom.

Quel est le montant de la couverture?

Le montant de la couverture de la police pour propriétaire existant est le plus élevé entre le montant que vous avez payé pour votre immeuble ou sa juste valeur marchande actuelle, telle que déterminée par une évaluation foncière, une lettre d'opinion d'un courtier immobilier ou une évaluation effectuée par un évaluateur agréé.

Quand la police entre-t-elle en vigueur?

Règle générale, la date de la police est la date à laquelle vous avez acheté l'immeuble. De plus, la police sera transférée à vos héritiers à votre décès.

Comment puis-je faire une réclamation?

Pour faire une réclamation, vous n'avez seulement qu'à fournir une preuve par écrit indiquant que vous avez subi une perte résultant d'un risque couvert par la police. Un de nos conseillers en réclamations déterminera si votre réclamation est couverte par votre police et communiquera avec vous pour discuter de la méthode proposée pour la régler.

Un chef de file fiable et expérimenté

Chef de file mondial en assurance titres, la Compagnie d'assurance titres Stewart est forte de plus de cent ans d'expérience dans la protection des propriétaires et des prêteurs contre les risques inhérents aux titres. Partenaire de longue date des professionnels du droit, des prêteurs, des acheteurs et des propriétaires d'immeubles, l'entreprise possède l'expertise et le savoir-faire requis pour aider à la signature des transactions immobilières en toute tranquillité d'esprit.

Conseils sur l'assurance titres

Veillez tenir compte des conseils suivants lors de l'achat d'une police d'assurance titres :

- ▶ Révissez soigneusement votre police pour vous assurer qu'elle décrit correctement l'immeuble que vous avez acheté.
- ▶ En cas de réclamation, communiquez avec la Compagnie d'assurance titres Stewart le plus rapidement possible.

Notre politique de confidentialité

La protection de vos renseignements personnels est importante pour la Compagnie d'assurance titres Stewart. Par conséquent, nous avons mis en place des politiques et des procédures visant à les gérer et à les protéger efficacement. Les renseignements personnels que vous nous fournissez demeurent confidentiels et sont utilisés uniquement aux fins décrites dans notre politique de confidentialité, notamment pour la tarification de la police, l'établissement du contrat d'assurance et la gestion des réclamations. Dans certains cas, des renseignements personnels pourraient être communiqués à notre siège social ou à des tiers fournisseurs de service à des fins administratives et de traitement, y compris à des tiers hors du Canada. Notre politique de confidentialité détaillée peut être consultée sur notre site Web, au stewart.ca. Vous pouvez aussi en demander un exemplaire en faisant parvenir un courriel à privacySTGC@stewart.com ou en composant le 888.667.5151.

Protégez votre investissement.
Communiquez avec votre avocat
ou votre notaire afin qu'il
demande une assurance titres
de la Compagnie d'assurance titres
Stewart pour vous.

Bureau du Québec
450.973.4446 | 866.235.9152
stewart.ca